

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 15 février 2016.

PROCÈS-VERBAL de la 334e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 1er février 2016, à 20 h 02, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, M. Michael Prince, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, Mme Sylvie Hébert, M. Bernard Gauthier et M. Robert Quesnel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Guy Faucher, directeur général, Me Sophie Gareau, directrice générale adjointe, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Annie Lafond, greffière, M. Robert Migué, directeur des communications et des ressources informationnelles, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines et M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines.

EST ABSENT : M. Gilles Bérubé, conseiller.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2016-36

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE l'ordre du jour de la 334e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 1er février 2016 à 20 h 02, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-37

Approbation du procès-verbal de la 333e séance ordinaire.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le procès-verbal de la 333e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 18 janvier 2016 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie ayant été remise aux membres du conseil au plus tard la veille de la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-38

Adoption du règlement 2015-57.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le règlement 2015-57 amendant les annexes A et D du règlement de zonage 2014-14, visant à créer une nouvelle zone 321-Hb à même une partie des zones 378-Ha et 379-Ha et en n'autorisant plus la classe d'usage H-c dans la zone 379-Ha, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-39

Adoption du second projet de règlement 2015-58.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le second projet de règlement 2015-58 amendant le règlement de zonage 2014-14 visant à autoriser spécifiquement dans la zone 649-Cb l'usage 6393 *Services de protection et de détectives (incluant les voitures blindées)* spécifié à la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) de l'édition 2012 du Manuel de l'évaluation foncière du Québec, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Avis de motion visant à présenter le règlement 2015-58.

Un avis de motion est donné par le conseiller Robert Quesnel, selon lequel il y aura présentation lors d'une séance subséquente, du règlement 2015-58 amendant le règlement de zonage 2014-14 visant à autoriser spécifiquement dans la zone 649-Cb l'usage 6393 *Services de protection et de détectives (incluant les voitures blindées)* spécifié à la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) de l'édition 2012 du Manuel de l'évaluation foncière du Québec.

RÉSOLUTION 2016-40

Adoption du premier projet de règlement 2016-07.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le premier projet de règlement 2016-07 visant à amender certaines dispositions générales des règlements 2014-14 concernant le zonage, 2014-09 concernant l'émission des permis et certificats et 2014-10 concernant le lotissement s'appliquant sur l'ensemble du territoire de la Ville de Val-d'Or, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-41

Adoption du règlement
d'emprunt 2016-15.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE le règlement 2016-15 décrétant une dépense de 3 921 550 \$ et un emprunt de 3 921 550 \$ afin de réaliser divers travaux de réfection des rues, trottoirs et bordures, d'un sentier cyclopédestre et d'éclairage de voies publiques, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-42

Adoption du règlement
d'emprunt 2016-19.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le règlement 2016-19 décrétant une dépense de 465 450 \$ et un emprunt de 465 450 \$ pour défrayer le coût des honoraires professionnels de divers projets, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 365 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent règlement n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux (2) jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Avis de motion visant à
présenter le règlement
d'emprunt 2016-16.

Un avis de motion est donné par le conseiller Bernard Gauthier, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2016-16, décrétant une dépense de 7 661 200 \$ et un emprunt de 7 661 200 \$ afin de réaliser divers travaux de construction de nouveaux services municipaux, comprenant le remplacement de la conduite d'aqueduc dans le secteur Sullivan, l'assainissement des eaux usées, la déphosphatation des eaux usées à l'Île Siscoe et le maillage d'aqueduc sur le boulevard Forest.

AVIS DE MOTION

Avis de motion visant à
présenter le règlement
d'emprunt 2016-17.

Un avis de motion est donné par Bernard Gauthier, conseiller, selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2016-17 décrétant une dépense de 3 445 400 \$ et un emprunt de 3 445 400 \$ pour défrayer les coûts d'entretien de divers bâtiments municipaux, de l'aménagement autour du Marché public, de la rénovation de l'ancienne caserne sur la 2e Avenue, de la construction d'un nouveau bâtiment de service à la plage Rotary, de l'aménagement de l'Espace Albert-Dumais et de l'amélioration de l'identification de diverses infrastructures municipales.

RÉSOLUTION 2016-43

Autorisation de signature à Mme Stéphanie Poitras de tous les documents requis dans le cadre du dépôt et du suivi d'une demande de subvention auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE Mme Stéphanie Poitras, responsable de la diffusion, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis dans le cadre du dépôt et du suivi d'une demande de subvention auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ).

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-44

Autorisation de signature d'un acte d'intervention de la Ville en sa qualité de caution au renouvellement d'un billet à terme par le Centre de transit minier nordique en faveur de la Banque Nationale du Canada.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte d'intervention en sa qualité de caution afin de consentir au renouvellement d'un billet à terme d'un montant original de 2 000 000 \$ daté du 18 décembre 2009, par le Centre de transit minier nordique en faveur de la Banque Nationale du Canada, et dont le solde en capital totalise à la date du renouvellement la somme de 1 399 999,52 \$ à terme au 1er juillet 2020.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-45

Autorisation de signature d'un acte de vente en faveur de M. Raymond Nowlan du lot 2 549 307 C.Q. situé au 1646, rue Le Baron.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente en faveur de M. Raymond Nowlan du lot 2 549 307 du cadastre du Québec, situé au 1646 de la rue Le Baron, à Val-d'Or, pour le prix de 41 500 \$ payable comptant au moment de la signature de l'acte de vente.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-46

Approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur les rues Alfred-Fortin, Laflamme, Laurentien et sentier des Fougères, pour lesquels une subvention de 41 000 \$ a été consentie par le MTQ.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le conseil de ville approuve les dépenses payées, appuyées de pièces justificatives et relatives aux travaux d'amélioration exécutés sur les rues Alfred-Fortin, Laflamme, Laurentien et sentier des Fougères, pour lesquels une subvention de 41 000 \$ a été consentie à la Ville par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du *programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* pour l'exercice financier 2015-2016 (dossier n° 000 22577-1 - 89008(08) 2015-06-09-34).

QUE le conseil de ville atteste que ces travaux ont été exécutés conformément aux dépenses approuvées sur cette voie de circulation dont la gestion incombe à la municipalité.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-47

Approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur le sentier des Fougères pour lesquels une subvention de 48 620 \$ a été consentie par le MTQ.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le conseil de ville approuve les dépenses payées, appuyées de pièces justificatives et relatives aux travaux d'amélioration exécutés sur le sentier des Fougères, pour lesquels une subvention de 48 620 \$ a été consentie à la Ville par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du *programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* pour l'exercice financier 2015-2016 (dossier n° 000 22056-1 - 89008(08) 2014-10-01-24 - 2^e versement).

QUE le conseil de ville atteste que ces travaux ont été exécutés conformément aux dépenses approuvées sur cette voie de circulation dont la gestion incombe à la municipalité.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-48

Engagement de la Ville à absorber les coûts inhérents à l'installation, à l'entretien et à la consommation électrique des lumières de rue de son réseau d'éclairage public, ainsi que tous les autres frais reliés aux travaux réalisés par Hydro-Québec à la demande de la Ville, relatifs à l'entretien de ce réseau pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à absorber les coûts inhérents à l'installation, à l'entretien et à la consommation électrique des lumières de rue de son réseau d'éclairage public, ainsi que tous les autres frais reliés aux travaux réalisés par Hydro-Québec à la demande de la Ville et relatifs à l'entretien de ce réseau pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-49

Mandat à Géoposition, a.-g. afin de réaliser la description technique requise pour la servitude dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées de Val-Senneville.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE la firme Géoposition, arpenteurs-géomètres inc., soit et est mandatée afin de réaliser la description technique requise pour la servitude dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées de Val-Senneville, pour le prix de 705 \$ excluant les frais et les taxes applicables.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-50

Mandat à SNC-Lavalin GEM Québec inc., afin de réaliser une étude géotechnique requise dans le cadre des travaux du projet d'assainissement des eaux du secteur Val-Senneville.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc., soit et est mandatée afin de réaliser une étude géotechnique requise dans le cadre des travaux du projet d'assainissement des eaux du secteur Val-Senneville, et ce, au prix de 14 000 \$ excluant les taxes et comprenant les travaux décrits à l'offre de services professionnels du 26 janvier 2016.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-51

Mandat à Marie-Claude Robert, photographe, pour la réalisation de deux mandats en photographie et graphisme.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Prince,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE les services professionnels de Marie-Claude Robert, photographe, soient et sont retenus pour la réalisation des mandats décrits dans ses offres de services datées du 27 janvier 2016, pour les prix ci-dessous mentionnés:

PROJET	MONTANT, EXCLUANT LES TAXES
Projet photos des attraits touristiques	2 865,00 \$
Projet photos pour le nouveau site Web	675,00 \$

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-52

Mandat à Adama Productions pour la réalisation de deux tournages publicitaires.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Prince,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE les services professionnels de l'entreprise Adama Productions soient et sont retenus pour la réalisation de deux tournages publicitaires, tels que plus amplement décrits dans ses offres de services datées du 27 janvier 2016, aux prix ci-dessous mentionnés:

PROJET	MONTANT, INCLUANT LES TAXES
Campagne vidéo promotionnelle pour les activités de la forêt récréative	11 497,50 \$
Campagne vidéo contre le racisme en format d'expérimentation sociale	5 311,85 \$

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-53

Délégation à Mme Stéphanie Poitras à assister à la Bourse Rideau à Québec du 14 au 17 février 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE Mme Stéphanie Poitras, responsable de la diffusion du Service culturel, soit et est déléguée à assister à la Bourse Rideau qui aura lieu à Québec du 14 au 17 février 2016.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-54

Délégation au maire et aux conseillers Gilles Bérubé et Sylvie Hébert à assister aux assises annuelles de l'UMQ au Centre des congrès de Québec les 12 et 13 mai 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le maire, M. Pierre Corbeil, le conseiller M. Gilles Bérubé et la conseillère Mme Sylvie Hébert, soient et sont délégués aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu au Centre des congrès de Québec les 12 et 13 mai 2016.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-55

Délégation à Mme Nanny Lehouiller à assister aux assises annuelles de la COMAQ à la Malbaie du 25 au 27 mai 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE M^{me} Nanny Lehouiller soit et est déléguée aux assises annuelles de la COMAQ qui se dérouleront à la Malbaie du 25 au 27 mai 2016, sous le thème *L'intelligence collective - pour mieux servir*.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-56

Autorisation à M. Ismaila Camara à participer à une formation portant sur la sélection et la conception de stations de pompage en milieu municipal, à Dorval les 25 et 26 février 2016.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE M. Ismaila Camara, ingénieur municipal, soit et est autorisé à participer à une formation portant sur la sélection et la conception de stations de pompage en milieu municipal, laquelle aura lieu à Dorval les 25 et 26 février 2016.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-57

Nomination de Mme Lynda Bernier au poste de greffière adjointe.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE Mme Lynda Bernier soit et est nommée greffière adjointe, sur une base temporaire à raison de trois jours par deux semaines de travail, en lui accordant le salaire prévu à l'échelon 3 de la classe 8 de la classification salariale des employés non syndiqués, et ce rétroactivement au 27 janvier 2016.

QUE Mme Lynda Bernier soit et est nommée greffière adjointe sur une base permanente à temps régulier aux mêmes salaire et conditions prévus ci-dessus et ce à compter de la date de son remplacement au poste qu'elle occupe actuellement au sein de la Ville en tant que commis à la direction générale.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2016-58

Nomination de M. Philippe Guertin au poste de journalier classe A sur une base régulière à temps complet à compter du 2 février 2016.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE M. Philippe Guertin soit et est nommé au poste de journalier classe A au Service des infrastructures urbaines, division des travaux publics, sur une base régulière à temps complet à compter du 2 février 2016, à un salaire correspondant au 3e échelon de l'échelle salariale des journaliers, classe A.

QU'en considération de ses périodes d'emploi antérieures, M. Philippe Guertin est exempté de la période d'essai conformément au 6e paragraphe de l'article 2.6 de la convention collective de travail des employés cols bleus et blancs.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2016-59

Approbation des plan et profil préparés par la Division ingénierie du Service des infrastructures urbaines et autorisant son directeur M. Danny Burbridge, à les signer et les présenter au MDDELCC pour approbation et émission d'un certificat d'autorisation de travaux de maillage d'aqueduc sur le boulevard Forest.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE les plan et profil ST-860 en date du 18 janvier 2016, requis dans le cadre des travaux de maillage d'aqueduc sur le boulevard Forest entre les propriétés portant les numéros 1665 et 1628 à 1630, préparés par la Division ingénierie du Service des infrastructures urbaines, soient et sont approuvés tels que soumis.

QUE le conseil de ville autorise M. Danny Burbridge, ingénieur, directeur du Service des infrastructures urbaines, à signer ce plan et le présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour approbation et émission d'un certificat autorisant la réalisation de ces travaux.

QUE l'ingénieur chargé du projet s'engage à transmettre dans les soixante jours suivant la date de fin des travaux, une attestation de conformité quant à l'autorisation accordée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de granulats de type MG-20 pour la réalisation de travaux en régie sur le boulevard Barrette à l'été 2016;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les deux fournisseurs invités ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

FOURNISSEUR	PRIX LA TONNE MÉTRIQUE	MONTANT TOTAL INCLUANT LES TAXES
Béton Barrette inc.	6,17 \$	92 221,45 \$
L. Fournier & Fils inc.	5,79 \$	86 541,68 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit L. Fournier & Fils inc., pour un montant de 86 541,68 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2016-60

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de granulats pour la réalisation de travaux en régie sur le boulevard Barrette à l'été 2016, et octroi à L. Fournier & Fils inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de granulats de type MG-20 pour la réalisation de travaux en régie sur le boulevard Barrette à l'été 2016 soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, L. Fournier & Fils inc., pour un montant de 86 541,68 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation du nouveau site Web de la Ville;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, cinq entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUMISSIONNAIRE	POINTAGE INTÉRIMAIRE MOYEN	OFFRE DE PRIX INCLUANT LES TAXES	POINTAGE FINAL
Locomotive inc.	80	55 000 \$	23,64
Kiwi Création	40	---	---
Studio Ozone	50	---	---
L'Agence Secrète	55	---	---
TMR Communications	45	---	---

ATTENDU QUE quatre des cinq soumissionnaires n'ont pas obtenu le pointage intérimaire moyen requis de 70 points, faisant en sorte que leur enveloppe respective contenant le prix de leur soumission n'a pas été ouverte et leur sera retournée;

ATTENDU QUE la Ville a demandé au seul soumissionnaire se qualifiant aux fins de ce contrat, le retrait de l'outil Memo résultant en une révision du prix de la soumission s'élevant à 55 000 \$, pour l'établir à 45 000 \$ excluant les taxes;

ATTENDU QUE recommandation est donc faite au conseil de lui octroyer ce contrat, pour la somme de 45 000 \$ excluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2016-61

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du nouveau site Web de la Ville, et octroi du contrat à Locomotive inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Prince,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels pour la réalisation du nouveau site Web de la Ville soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au seul soumissionnaire ayant obtenu un pointage final, soit Locomotive inc., pour la somme de 45 000 \$ excluant les taxes applicables.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, le cas échéant.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires respective des membres du conseil.

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil ont respectivement déposé leur déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires.

COMMENTAIRE

Dépôt de la lettre de démission du conseiller du district électoral no 2, M. Michael Prince, effective le 27 février 2016.

Me Annie Lafond, greffière, dépose la lettre de démission du conseiller du district électoral n° 2, M. Michael Prince, effective le 27 février 2016.

COMMENTAIRE

Questions diverses.

Aucun sujet n'est ajouté à cette rubrique.

COMMENTAIRE

Correspondance.

Il n'y a aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Le maire invite les personnes présentes qui désirent s'adresser au maire et au conseil à prendre la parole au micro, et décliner leurs nom et adresse.

M. Gilbert Bourque, résidant au 391 de la 4e Avenue, déplore la façon dont fut effectué le déneigement dans la ruelle dans laquelle se trouve son entrée de cour, et indique par ailleurs qu'il n'y a aucun endroit où mettre la neige que de la souffler de l'autre côté de la ruelle. Le maire le remercie de porter cette situation à son attention et lui mentionne qu'une vérification sera effectuée.

M. Gaby Marchildon, nouveau résident sur la 4e Avenue à proximité de la propriété de M. Bourque, appuie les dires de ce dernier relativement à cette situation.

M. Henri Tenhave demande de pouvoir stationner sa roulotte sur le terrain derrière le terrain de baseball, tout en déplorant le fait que s'y trouvent des véhicules laissés là depuis longtemps et qui empêchent de se stationner lors des matchs des Foreurs. Le maire l'informe qu'il s'agit du site de la fourrière municipale.

M. Germain Lyrette propose aux membres du conseil de faire une motion de félicitations à l'endroit des employés du Centre culturel, lesquels ont agi de sorte que le pire soit évité suite au début d'incendie survenu la semaine dernière.

RÉSOLUTION 2016-62

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Prince,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 37.



PIERRE CORBEIL, maire



Me ANNIE LAFOND, greffière